

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ES Handicap 2018 à La Réunion : Offre d'accueil



Décembre 2022

Synthèse des principaux résultats

En 2018, 47 établissements et services pour enfants et adolescents handicapés sont présents à La Réunion. Ces structures emploient près de 2 100 personnes pour prendre en charge près de 3 000 enfants et adolescents porteurs d'un ou plusieurs handicaps.

Le nombre de places installées a augmenté de 16% entre 2014 et 2018.

Les 14 centres de consultation et de dépistage (y compris les antennes) ont reçu plus de 5 800 enfants en 2018.

Le taux d'équipement à La Réunion est de 10,25 places pour 1 000 enfants moins de 20 ans en 2018. Le rattrapage en matière d'équipement avec la métropole se poursuit puisque ce taux est de 10,28 en métropole.

58 structures prenant en charge des adultes handicapés sont présentes à La Réunion en 2018. Elles emploient près de 1 900 personnes et ont pris en charge plus de 3 000 adultes handicapés.

Le taux d'équipement à La Réunion est de 6,4 places pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans. Ce taux a augmenté par rapport à 2014, mais reste très inférieur à celui de la métropole qui est de 10,6%. Entre 2014 et 2018, l'écart du taux d'équipement entre La Réunion et la métropole est resté le même (4,1) malgré l'augmentation de 18% du nombre de places autorisées.

A savoir :

L'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (ES - Handicap) est conduite tous les quatre ans par la DREES auprès de l'ensemble des établissements et des services pour personnes handicapées. Pour sa dernière vague, 12 400 structures ont été enquêtées entre janvier et juin 2019 sur leur situation en fin d'année 2018. Elle permet de dresser un bilan de l'activité de ces structures et de décrire leur personnel, ainsi que les personnes qu'ils accompagnent. 90 % des structures interrogées à La Réunion ont répondu à l'enquête. Les réponses recueillies ont ensuite été pondérées pour être représentatives de l'ensemble des structures du territoire.

Les établissements et services se partagent entre ceux accompagnant des enfants ou adolescents handicapés et ceux accompagnant des adultes handicapés. Depuis l'édition 2018, une nouvelle catégorie d'établissement, les lieux de vie et d'accueil (LVA), qui peuvent accueillir à la fois enfants, adolescents et adultes handicapés, a été intégrée à l'enquête (moins d'une dizaine d'établissements en 2018).

Auteur :

Marius LAHY (ARS La Réunion)

Relecteurs :

Florence CALIEZ (ARS La Réunion)

Sylvain ARMAND (ARS La Réunion)

Conception et réalisation :

Service communication (ARS La Réunion)

Marius LAHY (ARS La Réunion)

Directeur de la publication :

Gérard COTELLON, Directeur général de l'ARS La Réunion

Table des matières

L'offre d'accueil des enfants handicapés à La Réunion en 2018	5
Les établissements et service pour enfants handicapés	5
Nombre de places installées	6
Le rattrapage en matière d'équipement avec la métropole se poursuit	7
40% des places installées ont un agrément pour déficience intellectuelle.....	9
Le mode d'accueil sans hébergement sur place est privilégié par les structures	9
Les centres d'accueil spécialisés	11
Le personnel des structures pour enfants	13
Un taux d'encadrement supérieur à la métropole	13
Une répartition des ETP semblable à celle de la métropole	14
2/3 du personnel sont des femmes et plus jeunes comparées aux hommes	14
Les hommes ont majoritairement une plus grande ancienneté que les femmes.....	16
L'offre d'accueil des adultes handicapés à La Réunion en 2018	17
Les établissements et services pour adultes handicapés	17
La grande partie des places se trouve dans les ESAT	18
Un taux d'équipement toujours inférieur à celui de la métropole	19
La majorité des places installées ont un agrément pour déficiences intellectuelles	21
Un mode d'accueil principalement en externat	22
Le personnel des structures pour adultes	23
Le taux d'encadrement des places s'est amélioré	23
Près de la moitié des ETP affectée affectées aux personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux.....	24
Un personnel composé majoritairement de femmes et plus jeune par rapport à celui de la métropole	24
Les employés des ESAT ont le plus d'ancienneté	26
Définitions	28
Références	31

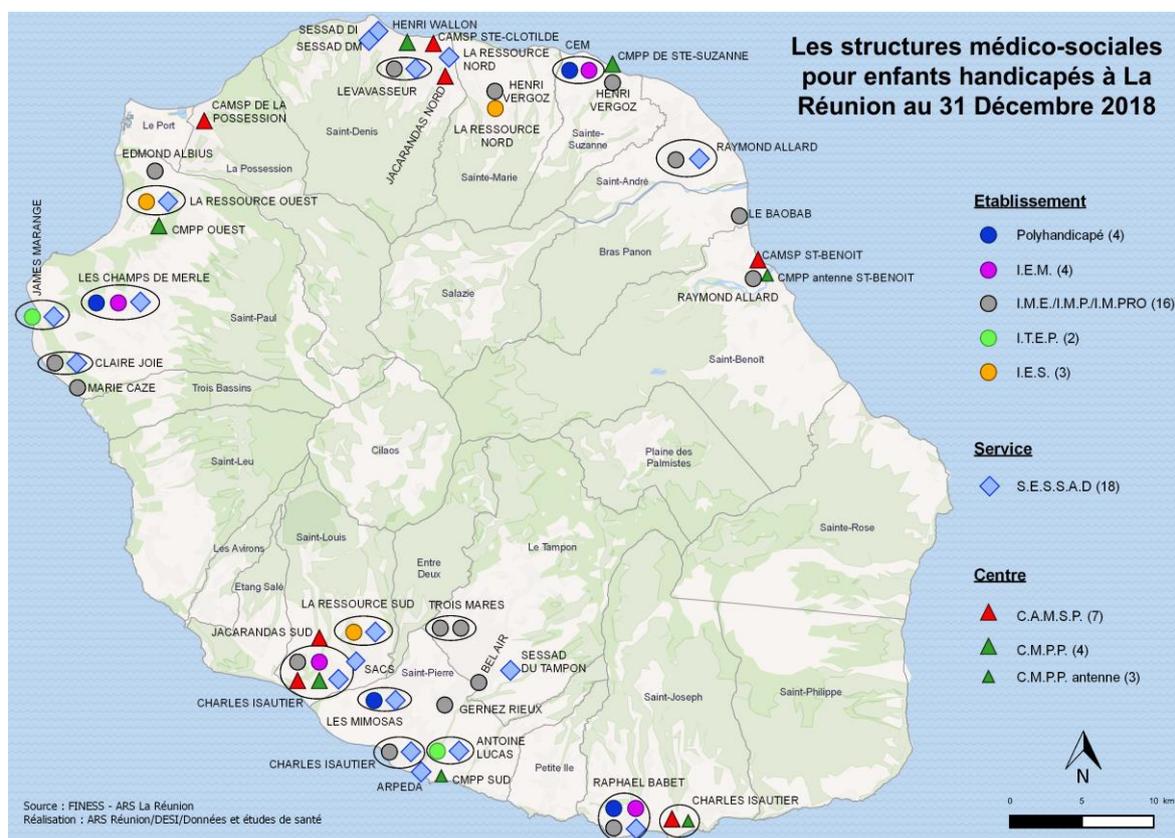
L'offre d'accueil des enfants handicapés à La Réunion en 2018

Les établissements et service pour enfants handicapés

En 2018, 47 structures pour enfants et adolescents handicapés (hors centres) sont présentes à La Réunion. Elles ont été ouvertes en moyenne 209 jours pendant toute l'année. L'île compte :

- **18 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** : soit une structure de plus par rapport à l'année 2014 avec la transformation de l'établissement expérimental pour l'enfance handicapée de la commune de Saint-Louis en SESSAD.
- **16 instituts médico-éducatif (IME)**
- **4 établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés**
- **4 institut d'éducation motrice (IEM)**
- **3 instituts d'éducation sensorielle (IES)**
- **2 instituts thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)** : soit une structure de moins par rapport à l'année 2014 avec la fermeture de l'ITEP de la commune de Sainte-Marie.

Carte 1 : Les structures médico-sociales pour enfants handicapés à La Réunion au 31/12/2018



Nombre de places installées

L'ensemble de ces différents types de structures offre pour La Réunion, une capacité totale de 2 657 places installées pour enfants et adolescents handicapés en 2018. La majorité de ces places se trouve dans les IME et les SESSAD : 80% des places installées à La Réunion, 77% en Métropole et 86% dans les autres DROM.

Tableau 1 : Nombre de places installées et taux d'équipement* par type de structure pour enfant et adolescent handicapé en 2018

	La Réunion			Métropole		Autres DROM	
	Nombre de Places	%Places	Taux d'équipement*	%Place	Taux d'équipement*	%Place	Taux d'équipement*
SESSAD	924	35%	3,7	34%	3,5	43%	2,9
IEM	112	4%	0,4	4%	0,5	2%	0,2
IME	1 208	45%	4,7	43%	4,4	43%	2,9
ITEP	80	3%	0,3	10%	1	4%	0,3
IES	157	6%	0,6	4%	0,4	1%	0,08
Polyhandicapés	176	7%	0,7	3%	0,4	3%	0,2
Établissements expérimentaux enf.	.	.	.	1%	0,1	2%	0,2
Foyers enf. et ado	.	.	.	0,12%	0,01	.	.
Étab. accueil temporaire enf.	.	.	.	0,17%	0,02	1%	0,09
Jardins d'enfants	.	.	.	0,10%	0,01	.	.
Total	2 657	100%	10,25	100%	10,28	100%	6,8

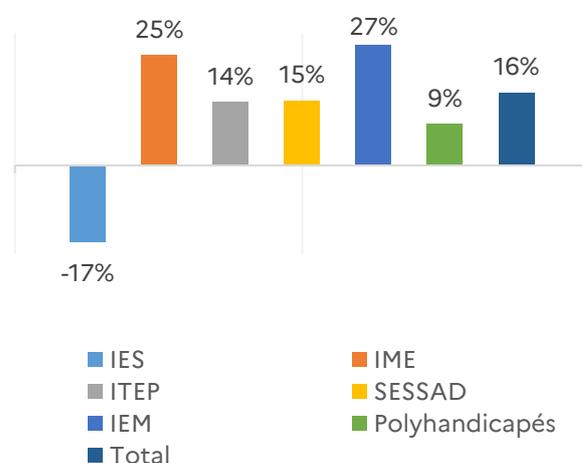
*Le taux d'équipement est le nombre de places installées pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans.

Source : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Entre 2014 et 2018, malgré la diminution du nombre de places dans les IES, le nombre de places installées à La Réunion a augmenté de 16%. Cette augmentation est surtout due à l'augmentation du nombre de places dans les IEM (27%) et les IME (25%).

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018, Handicap à La Réunion (2018)
Exploitation : ARS La Réunion

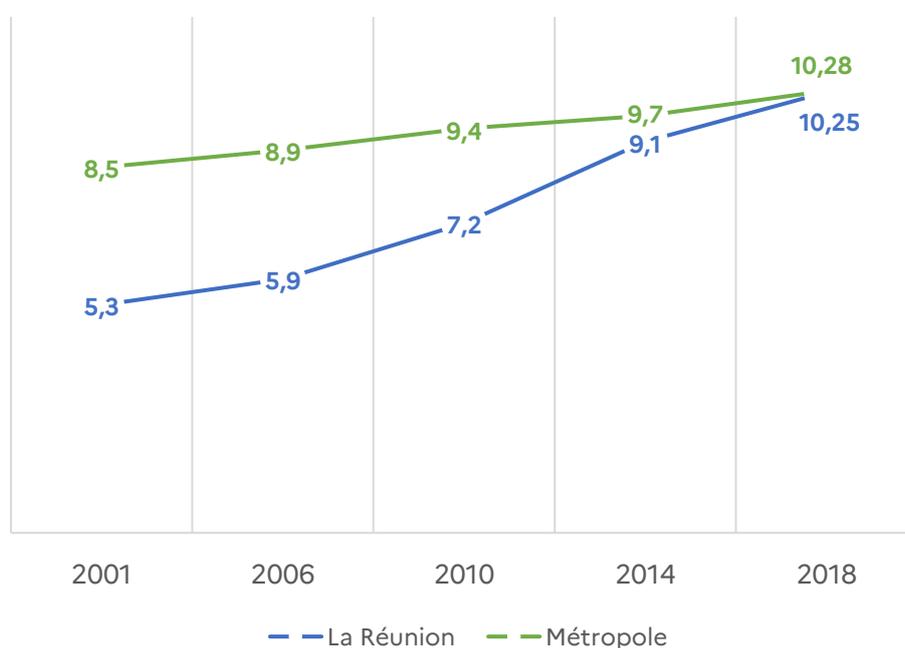
Graphique 1 : Evolution entre 2014 et 2018 du nombre de places installées par type de structure pour enfant à La Réunion



Le rattrapage en matière d'équipement avec la métropole se poursuit

Le taux d'équipement¹ pour les enfants et adolescents handicapés à La Réunion est de 10,25 places pour 1000 enfants âgés de moins de 20 ans pour l'année 2018. Ce taux est supérieur à celui des autres DROM (6,8), et inférieur à celui de la Métropole (10,3), mais s'en rapproche de plus en plus au fil des années. En 2001 l'écart du taux d'équipement entre La Réunion et l'Hexagone était de 3,2 points tandis qu'en 2018, l'écart n'est plus que de 0,03 point.

Graphique 2 : Evolution du taux d'équipement pour 1 000 enfants moins de 20 ans entre 2001 et 2018



Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018, Handicap à La Réunion (2018), INSEE estimation de la population (1990-2019)

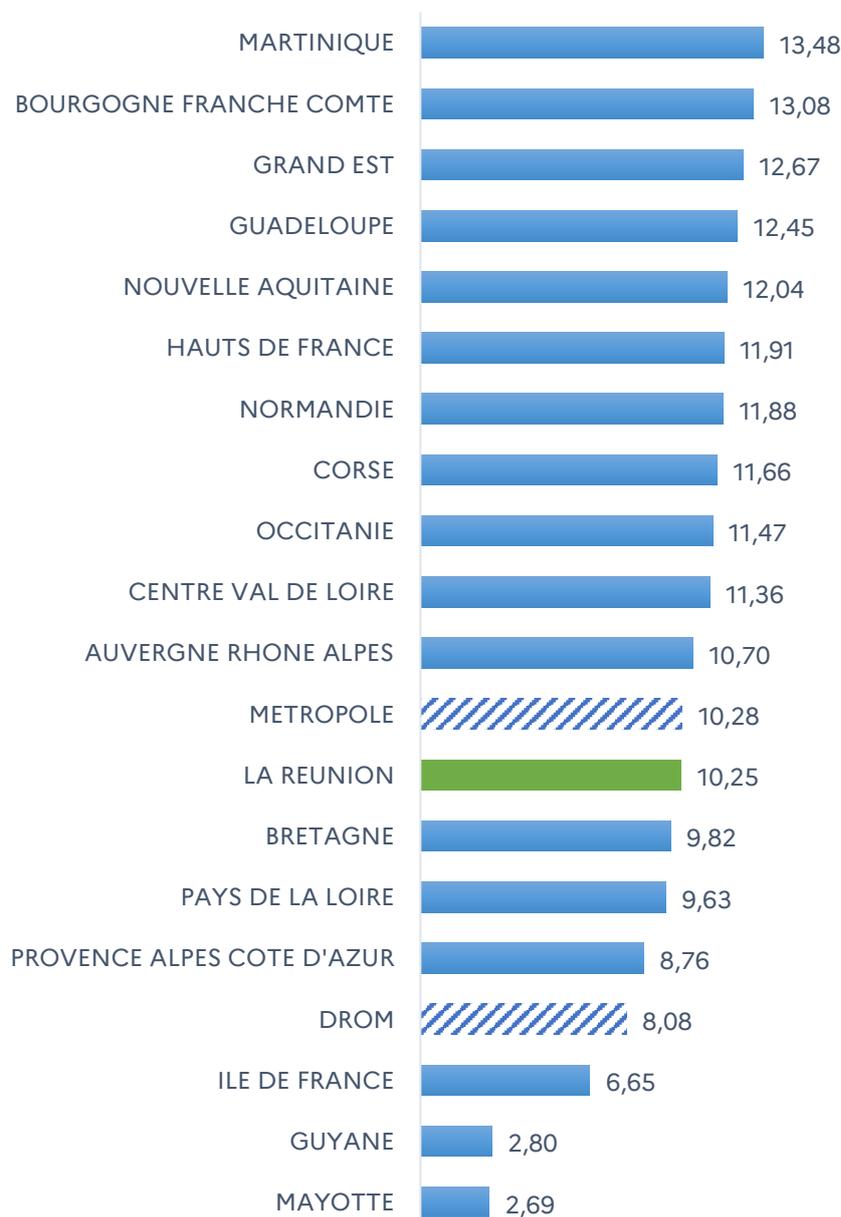
Exploitation : ARS La Réunion

Selon les différents types de structure, La Réunion affiche des taux d'équipement supérieurs à ceux de la Métropole sauf pour les ITEP et les IEM (Tableau 1). L'écart est particulièrement important pour les ITEP, avec un taux trois fois moins élevé par rapport à celui de la Métropole.

¹ Le taux d'équipement pour les enfants et adolescents est le nombre de places dans les structures pour enfants ou adolescents handicapés rapporté à l'ensemble de la population âgée de moins de 20 ans.

Avec son taux d'équipement, La Réunion se place en 12^{ème} position par rapport aux autres régions de la France. Elle se place en 3^{ème} position, derrière La Martinique et La Guadeloupe, parmi les DROM.

Graphique 3 : Taux d'équipement des structures pour enfant ou adolescent handicapé par région en 2018



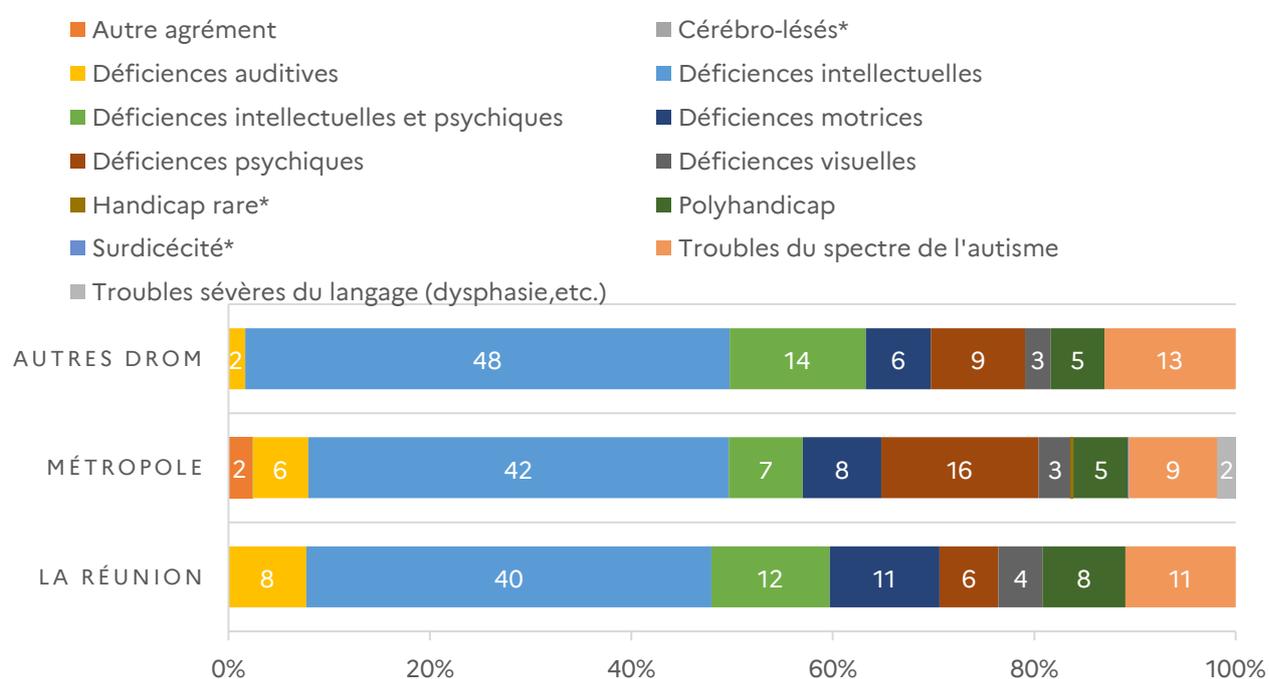
Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018, INSEE estimation de la population (1990-2019)

Exploitation : ARS La Réunion

40% des places installées ont un agrément pour déficience intellectuelle

À La Réunion, la majorité des places installées (40%) est agréée pour recevoir des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles. On observe la même tendance en Métropole et dans les autres DROM dont respectivement 42% et 48% des places sont habilitées à recevoir ce type de public. Très peu de places (moins de 1%) sont autorisées à accueillir des enfants ou adolescents qui présentent des handicaps rares comme la surdicécité ou des lésions cérébrales du fait de la rareté de ces handicaps.

Graphique 4 : Répartition (en %) des places par type d'agrément dans les structures pour enfant et adolescent handicapé



*Nombres <1%

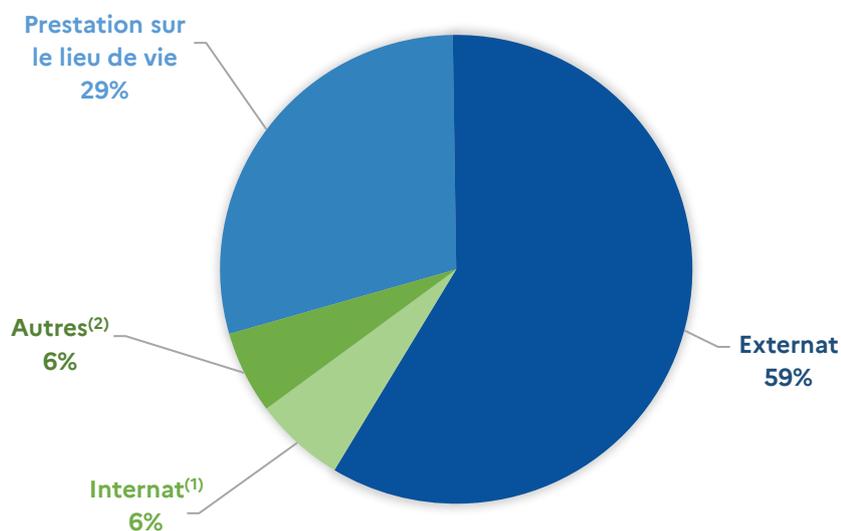
Source : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Le mode d'accueil sans hébergement sur place est privilégié par les structures

La plupart des places installées dans les différents types de structure proposent un mode d'accueil sans hébergement sur place. Seulement 6% des places proposent un mode d'accueil en internat à La Réunion contre 21% en Métropole et 11% dans les autres DROM.

Il faut noter que les SESSAD² assurent la totalité de leurs prestations sur le lieu de vie ou milieu de vie ordinaire des enfants ou adolescents handicapés.

Graphique 5 : Répartition des places par mode d'accueil dans les structures pour enfant et adolescent handicapé à La Réunion en 2018

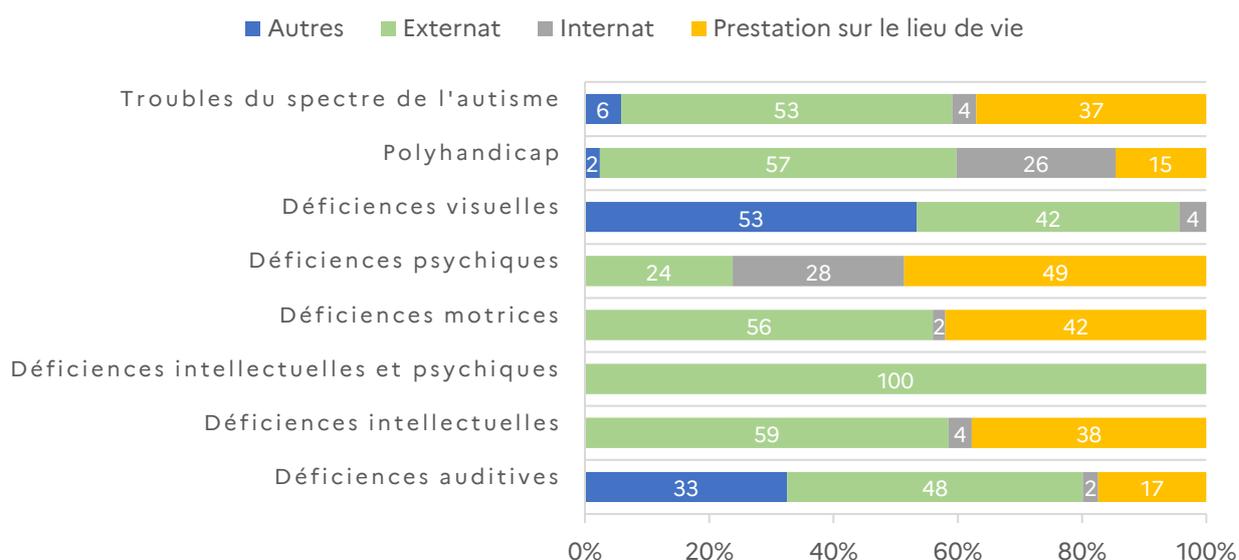


(1) Internat complet, de semaine, etc.

(2) Hébergements éclatés, accueil familial, etc.

Sources : DREES – enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Graphique 6 : Répartition (en %) des places installées à La Réunion, par type d'agrément et par mode d'accueil en 2018



Sources : DREES – enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

² 35% des places installées à La Réunion sont dans les SESSAD

Les centres d'accueil spécialisés

À la fin de l'année 2018, 7 CAMSP (3 établissements principaux et 4 établissements secondaires) et 7 CMPP (4 établissements principaux et 3 antennes) sont présents sur l'île. Ils ont été ouverts en moyenne pendant 212 jours durant l'année et ont reçu au moins une fois 5 816 enfants soit 52,7% de plus par rapport à l'année 2014.

Sur les 113 550 séances programmées, 75 582 séances ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 66,6% pour La Réunion, contre 83% pour la Métropole et 77,7% pour les autres DROM. Le taux de réalisation des séances programmées à La Réunion est plus élevé pour les CAMSP (81,2%) comparé à celui des CMPP (56,8%), contrairement à la métropole (82,7% pour les CMPP et 83,5% pour les CAMSP).

1 386 enfants ont été reçus pour une première fois par les centres : 918 nouveaux enfants dans les CMPP et 468 nouveaux enfants dans les CAMSP. 2 045 enfants sont en attente d'un premier rendez-vous dont près de 9 enfants sur 10 auprès des CMPP. C'est le cas de 8 enfants sur 10 en métropole et de près de 9 enfants sur 10 dans les autres DROM.

Le délai moyen d'attente pour un premier rendez-vous auprès des CMPP est de 10 mois à La Réunion. Ce délai est deux fois plus élevé par rapport à celui de la Métropole et des autres DROM. Concernant les CAMSP, le délai moyen d'attente est de 3 comme en Métropole. Dans les autres DROM, ce délai est de 4 mois.

804 enfants sont en attente d'un premier suivi à La Réunion dont le délai moyen d'attente est de 6 mois. Ce délai est supérieur à celui de la Métropole qui est de 4 mois, et inférieur à celui des autres DROM qui est de 15 mois. Comme précédemment, le délai moyen d'attente pour un premier suivi auprès des CMPP (8 mois à La Réunion et 5 mois en Métropole) est supérieur au délai moyen d'attente pour un premier suivi dans les CAMPS (2 mois à La Réunion et 3 mois en Métropole). Par contre pour les autres DROM, on observe le cas contraire car le délai moyen d'attente pour avoir un premier suivi auprès des CMPP, qui est de 7 mois, est inférieur à celui des CAMSP qui est de 15 mois, soit plus d'un an.

Tableau 2 : Activités des centres spécialisés en 2018

	La Réunion			Métropole			Autres DROM		
	CMPP	CAMSP	Total	CMPP	CAMSP	Total	CMPP	CAMSP	Total
Nombre moyen de jours d'ouverture	211	213	212	206	219	212	208	230	217
Nombre d'enfants reçu au moins une fois	2 997	2 819	5 816	146 874	67 779	214 653	5 484	1 712	7 196
Nombre d'enfants reçus pour la première fois	918	468	1 386	59 034	37 935	96 970	1 198	489	1 687
Part des enfants reçus pour la 1ère fois	31%	17%	24%	40%	56%	45%	22%	29%	23%
Nombre de séances programmées	67 914	45 636	113 550	3 242 874	1 810 335	5 053 209	82 509	39 868	122 377
Nombre de séances réalisées	38 546	37 036	75 582	2 682 715	1 511 677	4 194 391	64 396	30 686	95 083
Part des séances réalisées	57%	81%	67%	83%	84%	83%	78%	77%	78%
Nombre d'enfants en attente d'un premier RDV	1 820	226	2 045	22 272	5 557	27 829	818	200	1 018
Délai moyen d'attente pour un premier RDV (en mois)	10	3	8	5	3	4	4	5	5
Nombre d'enfants en attente de suivi	255	549	804	20 302	5 154	25 456	1 395	148	1 543
Délai d'attente moyen entre le premier RDV et le début de suivi (en mois)	8	2	6	5	3	4	7	15	11

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Le personnel des structures pour enfants et adolescents

Pour l'année 2018, les structures pour enfants et adolescents handicapés à La Réunion emploient un total de 2 082 personnes qui correspondent à 1 568 équivalents temps plein (ETP) soit 22% de plus par rapport à l'année 2014. Les IME concentrent à eux seuls plus de la moitié des ETP à La Réunion et dans les autres DROM, un peu moins de la moitié en Métropole. Cette situation peut s'expliquer par le nombre de places installées élevé dans ce type de structure (45% des places).

Un taux d'encadrement supérieur à la métropole

Le taux d'encadrement³ des places pour La Réunion en 2018 est de 0,59 soit 0,03 point de plus par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des ETP entre 2014 et 2018 (22%) qui est supérieur à l'augmentation du nombre de places installées entre ces deux années (16%). Ce taux est supérieur par rapport à ceux de la Métropole et des autres DROM qui affichent respectivement des taux d'encadrement des places de 0,57 et 0,54.

Les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, que ce soit à La Réunion, en Métropole ou dans les autres DROM, présentent des taux d'encadrement supérieurs à 1. Ce taux reste inférieur à 1 pour les autres types de structures. Ce sont les SESSAD qui affichent le taux d'encadrement le plus bas parmi les structures accueillant des enfants ou adolescents handicapés à La Réunion (0,38) et en Métropole (0,28), en corrélation avec le type de public accueilli. Dans les autres DROM, ce sont les IES qui affichent le plus bas taux d'encadrement (0,14).

Tableau 3 : Taux d'encadrement des places installées dans les structures pour enfants et adolescents handicapés en 2018

	La Réunion	Métropole	Autres DROM
SESSAD	0,38	0,28	0,32
IME	0,67	0,65	0,58
ITEP	0,59	0,79	0,70
Polyhandicapés	1,07	1,14	1,14
IEM	0,87	0,90	0,47
IES	0,54	0,75	0,14
Total	0,59	0,57*	0,49*

**pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil*

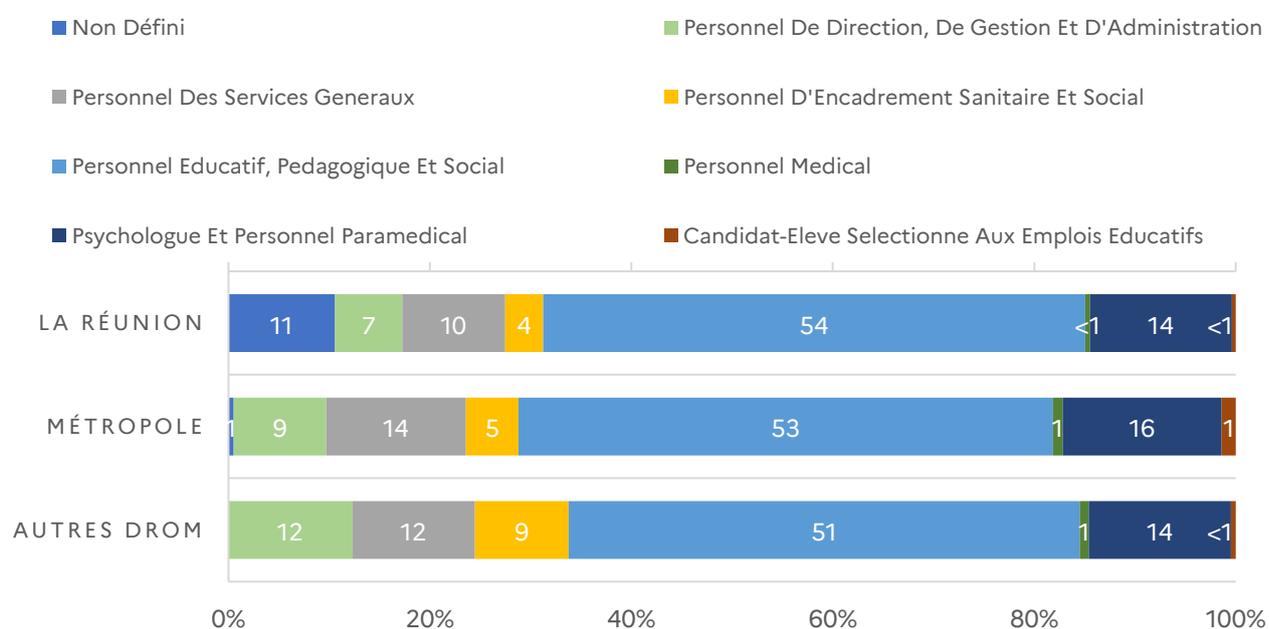
Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS Réunion

³ Nombre d'ETP par place installée

Une répartition des ETP semblable à celle de la métropole

La répartition des ETP selon les différents types de fonctions dans les structures est semblable pour La Réunion, la Métropole et les autres DROM. Plus de la moitié des ETP concernent le personnel éducatif, pédagogique et social soit 54% pour La Réunion, 53% pour la Métropole et 57% pour les autres DROM. La part du personnel médical ne dépasse pas 1% que ce soit à La Réunion, en Métropole ou dans les autres DROM. À La Réunion, l'affectation de 11% des ETP est non définie, contre seulement 1% en métropole.

Graphique 7 : Répartition (en %) des ETP selon les différentes fonctions dans les structures pour enfant et adolescent handicapé en 2018



Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

2/3 du personnel sont des femmes et plus jeunes comparées aux hommes

À La Réunion, deux employés sur trois sont des femmes avec une moyenne d'âge de 40,2 ans, soit 4 ans de moins par rapport à la moyenne d'âge des hommes.

On observe les mêmes tendances en Métropole et dans les autres DROM avec des employés majoritairement féminins et plus jeunes par rapport aux hommes.

Tableau 4 : Répartition du personnel par sexe et selon les différents types de structure pour enfant ou adolescent handicapé en 2018

	La Réunion				Métropole*			Autres DROM		
	Effectif	Pct	Femme	Homme	Pct	Femme	Homme	Pct	Femme	Homme
SESSAD	547	26%	67%	33%	22%	81%	19%	32%	79%	21%
IME	939	45%	67%	34%	44%	73%	27%	49%	71%	29%
ITEP	66	3%	53%	48%	13%	62%	38%	5%	59%	41%
Polyhandicapés	241	12%	73%	27%	7%	83%	17%	7%	76%	24%
IEM	152	7%	68%	32%	6%	79%	21%	2%	83%	17%
IES	136	7%	74%	26%	6%	76%	24%	0,36%	83%	17%
Autres étab.	2%			5%		
Total	2082	100%	68%	32%	100%	74%	26%	100%	74%	26%

*Le sexe de 7 employés n'est pas renseigné pour la métropole.

Lecture du tableau : l'effectif total du personnel des SESSAD à La Réunion est de 547 (33% hommes et 67% femmes) qui représente 26% de l'effectif du personnel travaillant dans les structures pour enfants et adolescents handicapés.

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

À La Réunion, la moyenne d'âge la plus jeune concerne les employés des ITEP (36,9 ans), comme dans les autres DROM (40,6 ans). En métropole, ce sont les employés des établissements expérimentaux et d'accueil temporaire qui sont les plus jeunes avec une moyenne d'âge de 39,7 ans.

Tableau 5 : Moyennes d'âge par sexe du personnel des structures pour enfant et adolescent handicapé en 2018

	La Réunion			Métropole			Autres DROM		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
SESSAD	44,2	38,6	40,4	47,8	43,3	44,1	44,3	39,9	40,8
IME	44,2	40,6	41,8	46,5	43,4	44,3	48,6	45,3	46,2
ITEP	39,5	34,6	36,9	45,2	43,7	44,3	39,9	41,2	40,6
Polyhandicapés	45,9	43	43,8	46,9	43,2	43,8	47,7	47,8	47,8
IEM	44,2	41,3	42,3	46,4	42,9	43,7	45,6	40,9	41,8
IES	41,9	39,7	40,2	46	43,6	44,2	56	44,4	46,3
Total	44	40,2	41,5	46,4*	43,3*	44,1*	46,6*	43,4*	44,2*

*pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS Réunion

Les hommes ont majoritairement une plus grande ancienneté que les femmes.

À La Réunion, l'ancienneté moyenne des employés dans les structures pour enfants handicapés est de 7,3 ans. Elle est inférieure à celle de la Métropole (9,7 ans) et des autres DROM (8,1 ans). Les hommes ont majoritairement une plus grande ancienneté que les femmes.

À La Réunion, comme la précédente enquête de 2014, ce sont les employés des ITEP qui présentent des anciennetés les plus basses par rapport aux autres types de structure, avec 2,6 ans. On y observe aussi plus d'écart d'ancienneté entre homme et femme du personnel (1,1 an) par rapport à la Métropole (0,3 an), mais proche de celui des autres DROM (1,5 an).

Tableau 6 : Anciennetés moyennes par sexe et par type de structure du personnel des établissements pour enfant ou adolescent handicapé en 2018

	La Réunion			Métropole			Autres DROM		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
SESSAD	8,8	5,8	6,7	9,3	9	9	7,1	6,4	6,6
IME	8,1	6,7	7,2	10,2	9,9	10	11,4	9	9,7
ITEP	2,9	2,3	2,6	9,1	9,4	9,3	3,3	3,9	3,7
Polyhandicapés	8	9,1	8,8	10,8	10,2	10,3	8,8	10,4	10
IEM	7,4	8,2	8	11,2	10,6	10,8	5,2	1	1,8
IES	10,7	9,6	9,8	11,2	10,8	10,9	2	2,6	2,5
Total	8,1	7	7,3	9,9*	9,6*	9,7*	9,2*	7,7*	8,1*

*pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS Réunion

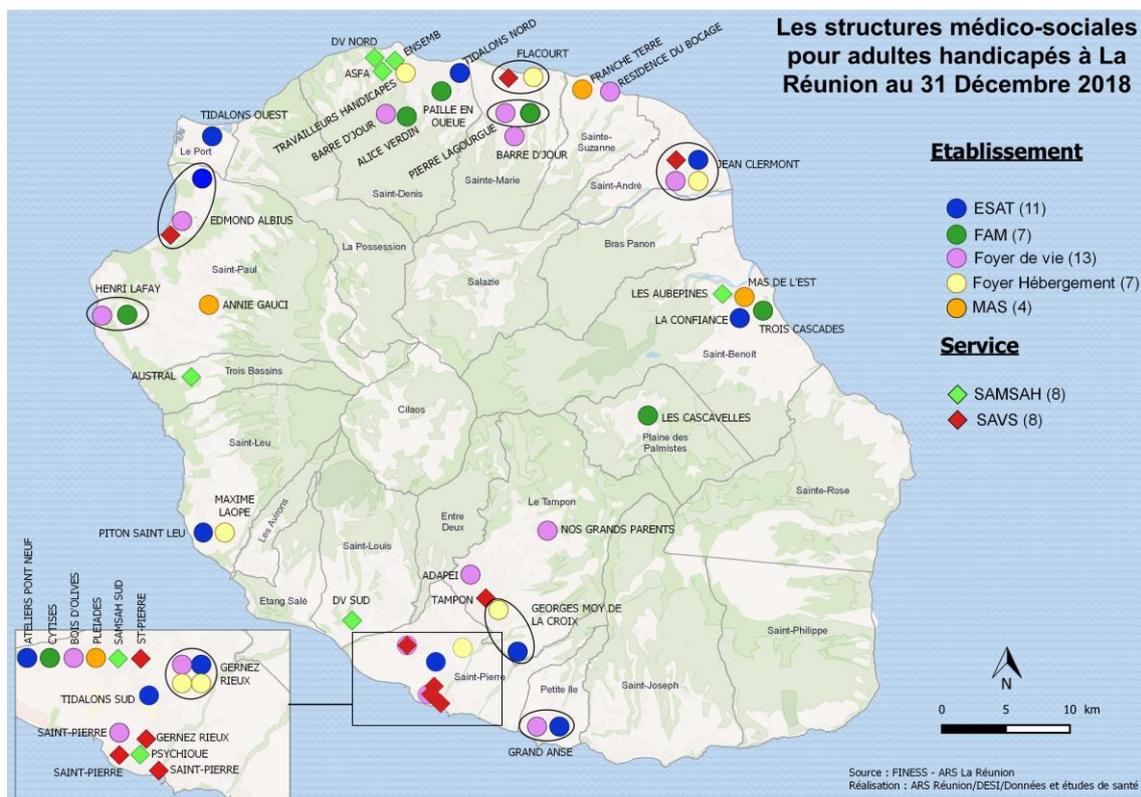
L'offre d'accueil des adultes handicapés à La Réunion en 2018

Les établissements et services pour adultes handicapés

En 2018, il existe 58 structures prenant en charge des adultes handicapés à La Réunion. Elles ont été ouvertes pendant près de 293 jours.

- **11 ESAT**
- **7 FAM** : soit une structure de moins par rapport à l'année 2014 avec la fermeture du FAM de la commune de Saint-André.
- **13 Foyers de vie** : soit une structure de plus avec l'ouverture d'un foyer dans la commune de Sainte-Suzanne.
- **7 foyers d'hébergement** : soit une structure de plus avec l'ouverture d'un foyer d'hébergement dans la commune de Saint-Leu.
- **8 SAMSAH**
- **8 SAVS**

Carte 2 : Les structures médico-sociales pour adultes handicapés à La Réunion au 31/12/2018



La grande partie des places se trouve dans les ESAT

À La Réunion, l'ensemble de ces différentes structures offrent une capacité totale de 2 865 places installées pour la prise en charge des adultes handicapés en 2018. La grande partie de ces places se trouve dans les ESAT : 38% des places à La Réunion, 35% des places en métropole et 44% des places dans les autres DROM.

Tableau 7 : Nombre de places installées et taux d'équipement par type de structure pour adulte en 2018

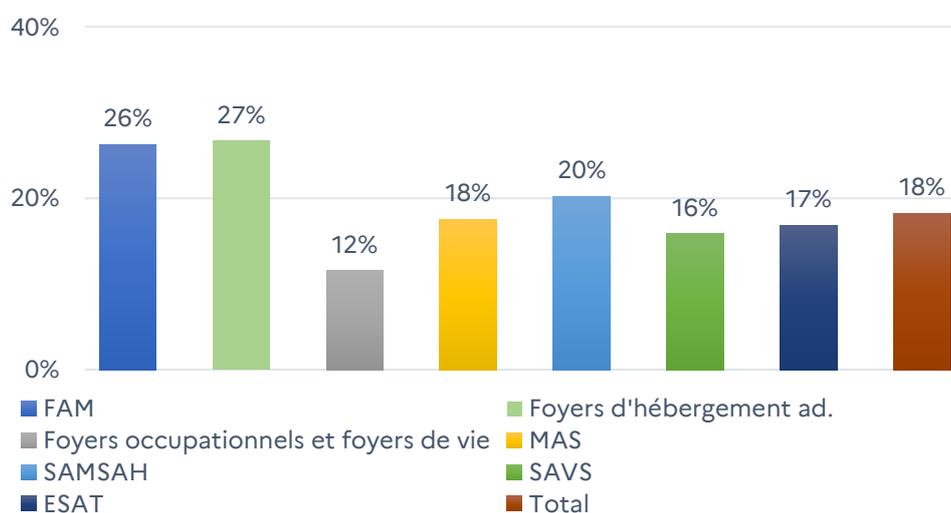
	Réunion			Métropole		Autres DROM	
	Nombre de Places	%Places	Taux d'équipement	%Places	Taux d'équipement	%Places	Taux d'équipement
Foyers occupationnels et foyers de vie	386	13%	0,9	16%	1,7	8%	0,4
FAM	418	15%	0,9	8%	0,9	4%	0,2
Foyers d'hébergement ad.	209	7%	0,5	11%	1,2	1%	0,06
MAS	248	9%	0,6	8%	0,9	16%	0,8
ESAT	1 089	38%	2,5	35%	3,6	44%	2,3
SAVS	307	11%	0,7	13%	1,4	12%	0,6
SAMSAH	208	7%	0,5	3%	0,3	9%	0,5
Foyers d'accueil polyvalent ad.	.	.	.	1%	0,1	.	.
Étab. Expérimentaux ad.	.	.	.	1%	0,1	.	.
CRP	.	.	.	3%	0,3	3%	0,1
CPO	.	.	.	0,3%	0,04	.	.
Étab. d'accueil temporaire ad.	.	.	.	0,2%	0,03	.	.
UEROS	.	.	.	0,2%	0,02	2,%	0,1
EAM	.	.	.	0,1%	0,01	.	.
EANM	.	.	.	0,1%	0,01	.	.
Total	2 865	100%	6,4	100%	10,6	100%	5,2

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Le nombre de places installées destinées à accueillir des adultes handicapés continue de progresser entre 2014 et 2018 à La Réunion. Il passe de 2 453 à 2 865 places soit une augmentation de 18%.

La capacité d'accueil de toutes les structures de l'île a augmenté, surtout celle des foyers d'hébergement et des FAM dont le nombre de places installées a augmenté respectivement de 27% et de 26% entre ces deux années.

Graphique 8 : Evolution entre 2014 et 2018 du nombre de places installées par type de structure pour adulte à La Réunion



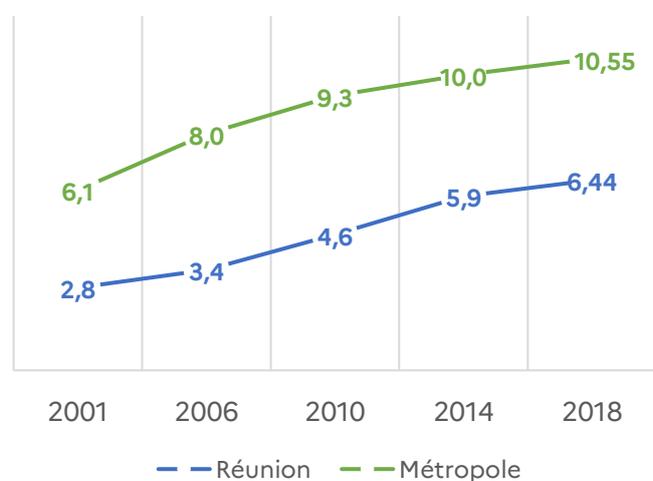
Sources : DREES – enquête ES handicap 2018, Handicap à La Réunion (2018)

Exploitation : ARS La Réunion

Un taux d'équipement toujours inférieur à celui de la métropole

Pour l'année 2018, le taux d'équipement pour les adultes handicapés à La Réunion est de 6,4 places pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (10,6 pour la métropole et 5,2 pour les autres DROM). L'écart du taux entre La Réunion et la métropole s'est légèrement accentué, passant de 4,1 points en 2014 à 4,2 points en 2018.

Graphique 9 : Evolution du taux d'équipement pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans entre 2001 et 2018



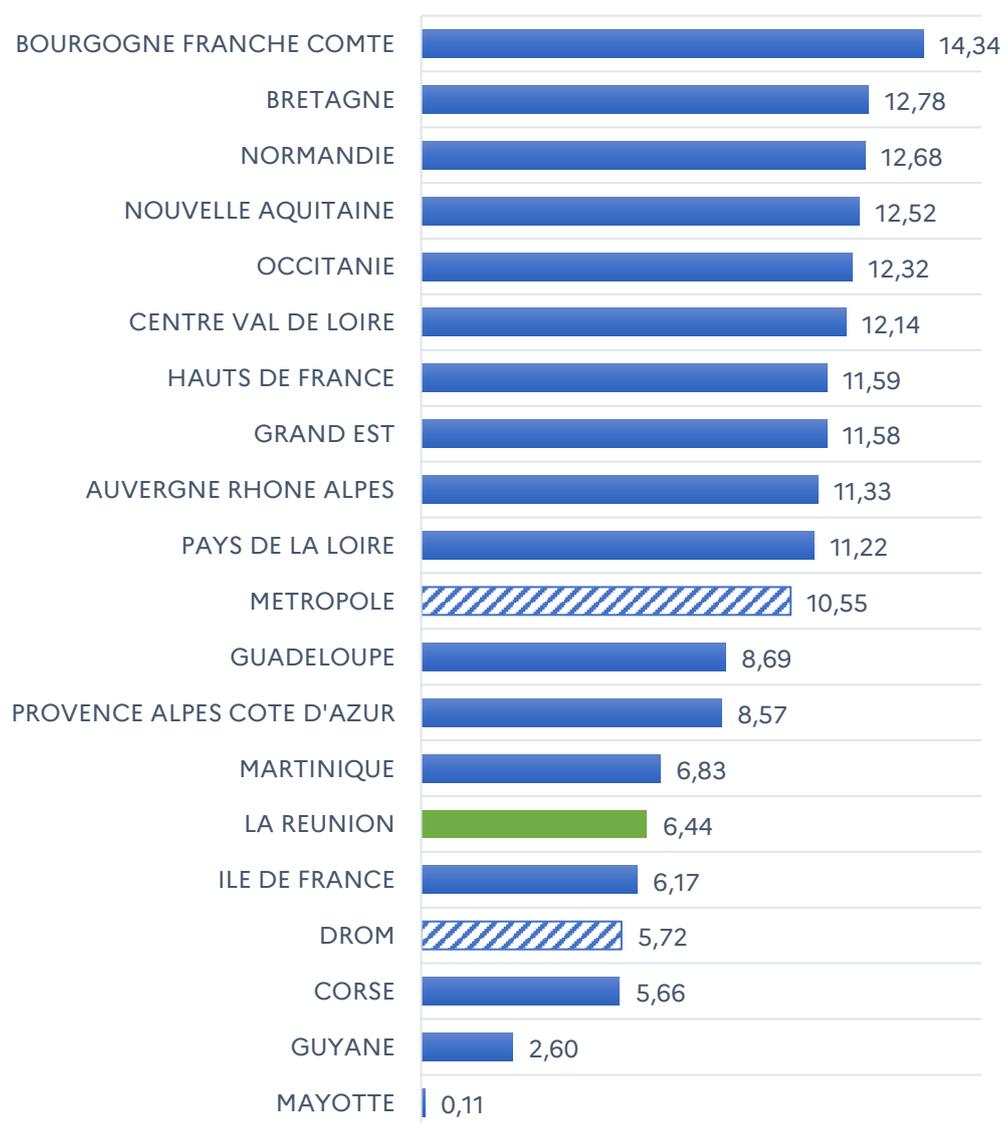
Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018, Handicap à La Réunion (2018)

Exploitation : ARS La Réunion

A La Réunion, les ESAT affichent le taux d'équipement le plus élevé parmi les structures de l'île. Néanmoins, ce taux reste inférieur à celui des ESAT de la métropole. Seuls les SAMSAH affichent un taux d'équipement supérieur à celui de l'hexagone.

Au niveau national, La Réunion se place en 14^e position avec son taux d'équipement par rapport aux autres régions. Parmi les DROM, elle se place en 3^e position derrière la Guadeloupe et la Martinique.

Graphique 10 : Taux d'équipement des structures pour adulte handicapé par région en 2018

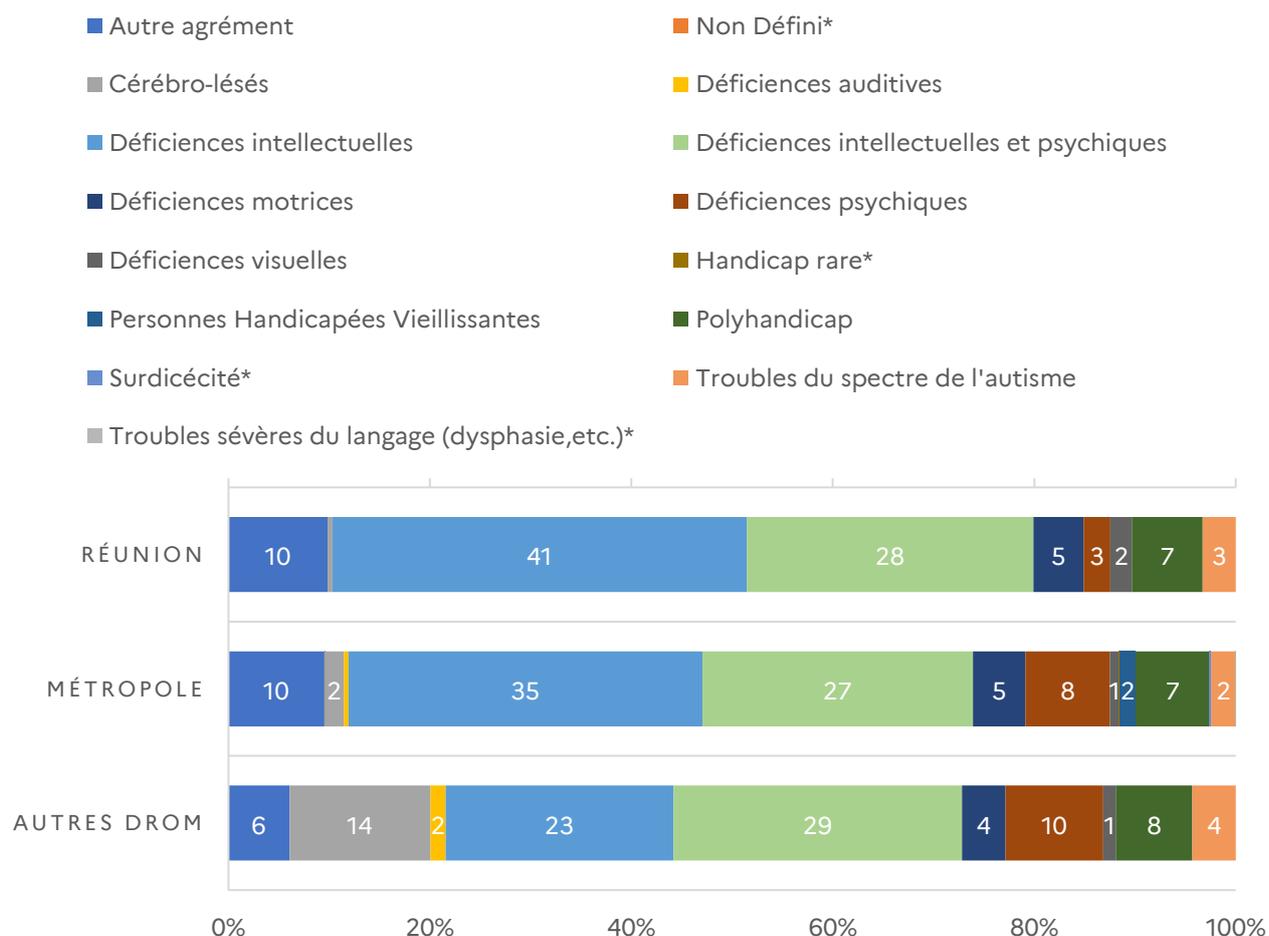


Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

La majorité des places installées ont un agrément pour déficiences intellectuelles

A La Réunion, la majorité des places installées (41%) ont un agrément pour adultes handicapés déficiences intellectuelles, comme en métropole (35%). Dans les autres DROM, la majorité des places installées (29%) sont destinées à ceux souffrant des déficiences intellectuelles et psychiques.

Graphique 11 : Répartition (en %) des places pour adultes handicapés par type d'agrément



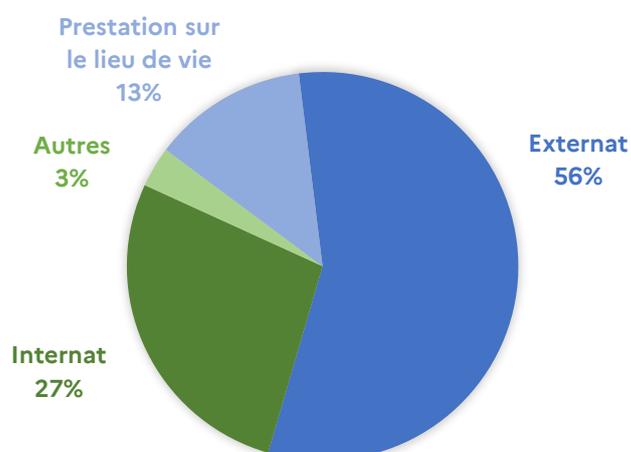
*Nombre <1%

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS Réunion

Un mode d'accueil principalement en externat

A La Réunion, l'externat est le principal mode d'accueil des adultes handicapés : 56% des places installées (39% en métropole et 59% dans les autres DROM). L'internat concerne 27% des places installées et la prestation sur le lieu de vie 13%.

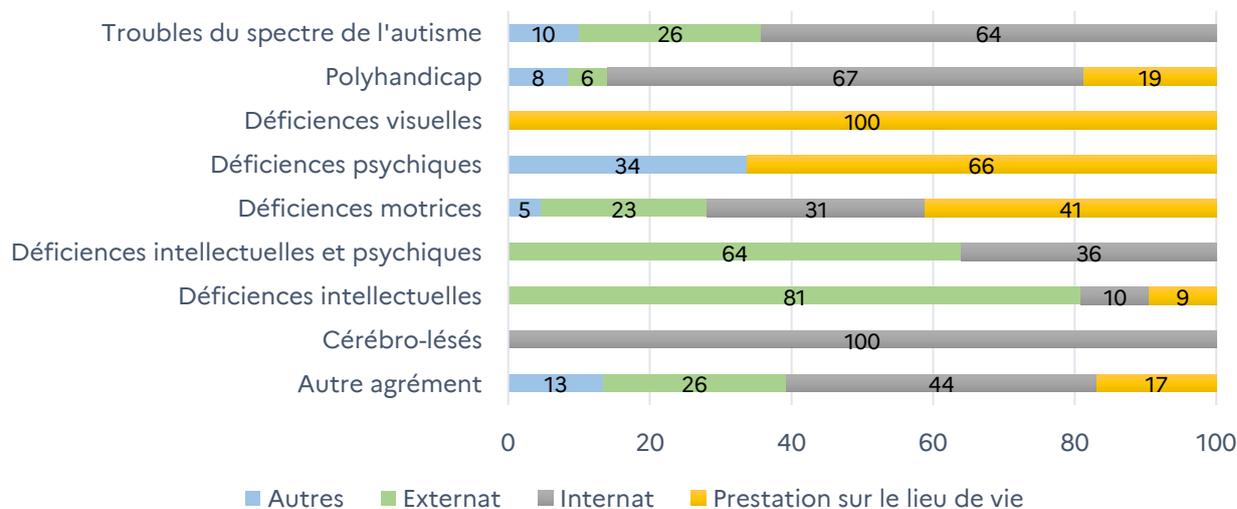
Graphique 12 : Répartition des places par mode d'accueil dans les structures pour adulte handicapé à La Réunion en 2018



Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018
Exploitation : ARS La Réunion

Les adultes handicapés présentant des déficiences intellectuelles, des déficiences intellectuelles et psychiques, sont majoritairement pris en charge en mode d'accueil « externat ». Ceux souffrant des troubles du spectre de l'autisme, de polyhandicap et des lésions cérébrales ont principalement un mode d'accueil « internat ». Les personnes avec une déficience visuelle, psychiques ou motrice ont principalement une prise en charge en mode d'accueil « prestation sur le lieu de vie ».

Graphique 13 : Répartition (en %) des places installées pour les adultes à La Réunion, par type d'agrément et par mode d'accueil en 2018



Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Le personnel des structures pour adultes

À La Réunion, 1 855 personnes travaillent dans les structures pour adultes handicapés en 2018, pour 1 519 ETP. Les FAM concentrent 30% des ETP, les MAS 20% et les ESAT 16%. En métropole, la majorité des ETP (22%) concerne les foyers occupationnels et foyers de vie, tandis que dans les autres DROM, ce sont les MAS qui concentrent le plus d'ETP (47%). Par rapport à l'année 2014, le nombre d'ETP, à La Réunion, a progressé de 30%.

Le taux d'encadrement des places s'est amélioré

En 2018, le taux d'encadrement des places à La Réunion est de 0,53. Ce taux est de 0,47 en métropole et de 0,40 dans les autres DROM. Ce taux a augmenté de 0,06 point entre 2014 et 2018 pour La Réunion. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des ETP entre ces deux années (35%) qui est supérieure à l'augmentation du nombre de places installées (18%).

À La Réunion, comme en métropole, le taux d'encadrement des MAS et des FAM est supérieur à 1. Dans les autres types de structure, il est inférieur à 1. Dans les autres DROM, seules les MAS présentent un taux d'encadrement supérieur à 1. Que ce soit à La Réunion, en métropole ou dans les autres DROM, les SAVS affichent le taux le plus bas.

Tableau 8 : Taux d'encadrement des places installées dans les structures pour adulte handicapé en 2018

	Réunion	Métropole	Autres DROM
Foyers occupationnels et foyers de vie	0,52	0,68	0,37
MAS	1,31	1,23	1,26
FAM	1,26	1,08	0,78
ESAT	0,22	0,21	0,21
Foyers d'hébergement ad.	0,47	0,47	0,25
SAVS	0,11	0,12	0,11
SAMSAH	0,45	0,29	0,23
Total	0,53	0,47*	0,40*

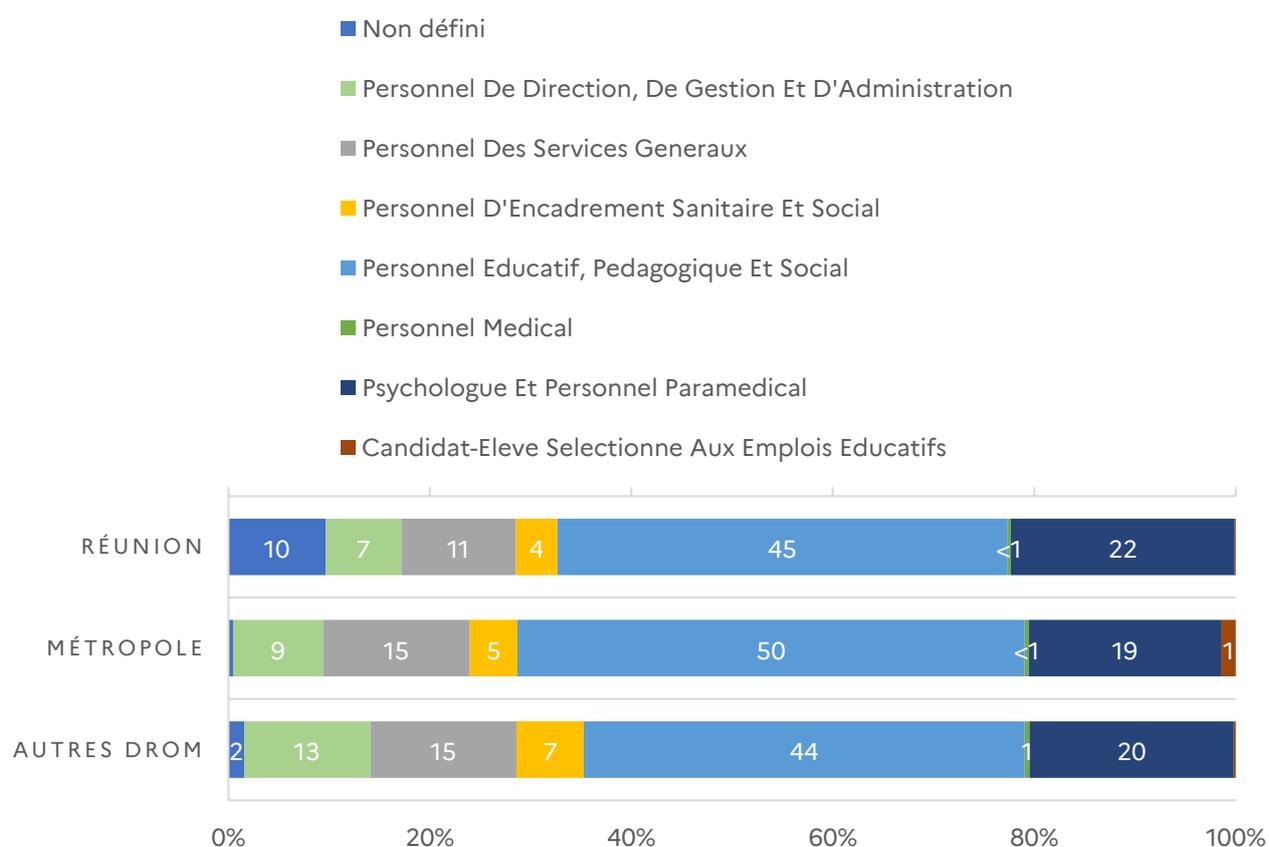
**pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil*

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Près de la moitié des ETP affectée aux personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux

A La Réunion, 45% des ETP sont affectées aux personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux, 22% aux personnels psychologues et paramédicaux, 22% aux personnels psychologues et paramédicaux, moins de 1% aux personnels médicaux et 10% des ETP sont non définis. La répartition des ETP selon les différents types de fonctions est semblable entre La Réunion, la Métropole et les autres DROM.

Graphique 14 : Répartition (en %) des ETP selon les différentes fonctions dans les structures pour adulte handicapé en 2018



Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Un personnel composé majoritairement de femmes et plus jeune par rapport à celui de la métropole

Près de deux tiers des employés dans les structures pour adultes handicapés à La Réunion sont des femmes. Seuls les ESAT se caractérisent avec 60% d'hommes.

On observe la même situation en métropole et dans les autres DROM

Tableau 9 : Répartition du personnel par sexe et selon les différents types de structures pour adultes handicapés en 2018

	Réunion				Métropole			Autres DROM		
	Nombre	Pct	Homme	Femme	Pct	Homme	Femme	Pct	Homme	Femme
Foyers occupationnels et foyers de vie	230	12%	40%	60%	22%	25%	75%	8%	29%	72%
MAS	373	20%	23%	77%	20%	18%	81%	47%	26%	75%
FAM	562	30%	31%	69%	19%	21%	79%	8%	27%	73%
ESAT	300	16%	60%	40%	15%	50%	50%	23%	48%	52%
Foyers d'hébergement ad.	168	9%	27%**	47%**	12%	28%	72%	1%	22%	67%
SAVS	72	4%	31%	68%	4%	22%	78%	4%	22%	80%
SAMSAH	150	8%	39%	61%	2%	20%	80%	6%	25%	75%
Total	1 855	100%	36%	62%	100%*	27%*	73%*	100%*	30%*	70%*

*pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil

**Le sexe de 26% du personnel des foyers d'hébergements pour adulte n'est pas renseigné pour La Réunion.

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

A La Réunion, la moyenne d'âge du personnel est de 42,6 ans. Les femmes ont 2 ans de moins que les hommes et globalement il y a peu de différence entre les moyennes d'âge des employés selon le type de structure. Ce personnel est plus jeune que celui de métropole (44,2 ans) et des autres DROM (47,1).

Tableau 10 : Moyennes d'âge par sexe du personnel des structures pour adulte handicapé en 2018

	Réunion			Métropole			Autres DROM		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Foyers occupationnels et foyers de vie	44,9	43,6	44,1	45,9	43,9	44,4	48,1	47,2	47,5
MAS	45,9	41,9	42,8	45	41,8	42,4	48,6	46,1	46,7
FAM	42,3	41,8	41,9	45,2	42,4	43	47,6	46,5	46,8
ESAT	43,7	40,5	42,4	48,1	45,7	46,9	50	48,2	49,1
Foyers d'hébergement ad.	43,7	42,8	43,3	46,8	44,7	45,3	53,5	43,8	46,6
SAVS	42	41,8	41,8	46,5	43,2	43,9	53,1	42,7	44,9
SAMSAH	45	39,7	41,7	45,8	41,2	42,1	48,2	44,1	45,1
Total	43,8	41,8	42,6	46,5*	43,4*	44,2*	49,2*	46,2*	47,1*

*pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Les employés des ESAT ont le plus d'ancienneté

L'ancienneté moyenne du personnel des structures pour adultes handicapés à La Réunion est de 7,7 ans (8,8 ans en métropole et 8,4 ans dans les autres DROM). Ce sont les employés des ESAT qui ont le plus d'ancienneté (11,1 ans), tout comme en métropole et dans les autres DROM.

Les hommes ont une plus grande ancienneté que les femmes que ce soit à La Réunion, en métropole, dans les autres DROM ou dans les différents types de structures. À La Réunion, l'écart d'ancienneté entre les deux sexes en 2018 est de 1,9 an. Cet écart n'est que de 0,6 an en métropole et de 2,5 ans dans les autres DROM.

Tableau 11 : Anciennetés moyennes par sexe et par type de structures du personnel des établissements pour adulte handicapé en 2018

	Réunion			Métropole*			Autres DROM*		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Foyers occupationnels et foyers de vie	10,6	7,6	8,8	9,6	9,5	9,5	10,9	9,9	10,2
MAS	8,2	6,5	6,9	8,3	7,9	8	8,2	6,8	7,2
FAM	8	6,7	7,1	7,7	7,5	7,6	7,7	7,8	7,8
ESAT	11,5	10,6	11,1	10,4	10,1	10,2	12,8	10,1	11,4
Foyers d'hébergement ad.	8,5	6,9	8,2	9,7	9,7	9,7	14	6,2	8,4
SAVS	7,6	8,7	8,4	9,1	8,9	8,9	11,1	6,7	7,6
SAMSAH	3,9	4	3,9	5,8	5,4	5,5	7,8	4,9	5,6
Total	8,9	7	7,7	9,3*	8,7*	8,8*	10,1*	7,6*	8,4*

*pour la métropole et les autres DROM, y compris autres types de structures d'accueil

Sources : DREES – Enquête ES handicap 2018 / Exploitation : ARS La Réunion

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de places installées et taux d'équipement par type de structure pour enfants et adolescents handicapés en 2018	6
Tableau 2 : Activités des centres spécialisés en 2018	12
Tableau 3 : Taux d'encadrement des places installées dans les structures pour enfants et adolescents handicapés en 2018	13
Tableau 4 : Répartition du personnel par sexe et selon les différents types de structure pour enfant ou adolescent handicapés en 2018	15
Tableau 5 : Moyennes d'âge par sexe du personnel des structures pour enfants et adolescents handicapés en 2018	15
Tableau 6 : Anciennetés moyennes par sexe et par type de structure du personnel des établissements pour enfants ou adolescents handicapés en 2018	16
Tableau 7 : Nombre de places installées et taux d'équipement par type de structure pour adulte en 2018	18
Tableau 8 : Taux d'encadrement des places installées dans les structures pour adultes handicapés en 2018	23
Tableau 9 : Répartition du personnel par sexe et selon les différents types de structures pour adultes handicapés en 2018	25
Tableau 10 : Moyennes d'âge par sexe du personnel des structures pour adultes handicapés en 2018	25
Tableau 11 : Anciennetés moyennes par sexe et par type de structures du personnel des établissements pour adultes handicapés en 2018	26

Graphiques

Graphique 1 : Evolution entre 2014 et 2018 du nombre de places installées par type de structure pour enfant à La Réunion	6
Graphique 2 : Evolution du taux d'équipement pour 1 000 enfants moins de 20 ans entre 2001 et 2018	7
Graphique 3 : Taux d'équipement des structures pour enfant ou adolescent handicapé par région en 2018 ..	8
Graphique 4 : Répartition (en %) des places par type d'agrément dans les structures pour enfants et adolescents handicapés	9
Graphique 5 : Répartition des places par mode d'accueil dans les structures pour enfants et adolescents handicapés à La Réunion en 2018	10
Graphique 6 : Répartition des places installées à La Réunion, par type d'agrément et par mode d'accueil en 2018	10
Graphique 7 : Répartition (en %) des ETP selon les différentes fonctions dans les structures pour enfants et adolescents handicapés en 2018	14
Graphique 8 : Evolution entre 2014 et 2018 du nombre de places installées par type de structure pour adulte à La Réunion	19
Graphique 9 : Evolution du taux d'équipement pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans entre 2001 et 2018	19
Graphique 10 : Taux d'équipement des structures pour adulte handicapé par région en 2018	20
Graphique 11 : Répartition (en %) des places pour adultes handicapés par type d'agrément	21
Graphique 12 : Répartition des places par mode d'accueil dans les structures pour adulte handicapé à La Réunion en 2018	22
Graphique 13 : Répartition (en %) des places installées pour les adultes à La Réunion, par type d'agrément et par mode d'accueil en 2018	22
Graphique 14 : Répartition (en %) des ETP selon les différentes fonctions dans les structures pour adultes handicapés en 2018	24

Cartes

Carte 1 : Les structures médico-sociales pour enfants handicapés à La Réunion au 31/12/2018	5
Carte 2 : Les structures médico-sociales pour adultes handicapés à La Réunion au 31/12/2018	17

Définitions

De nombreuses structures médico-sociales proposent un accompagnement des personnes handicapées et sont donc enquêtées par la DREES :

Les établissements et services pour enfants ou adolescents handicapés :

Les instituts médico-éducatifs (**IME**) s'adressent aux enfants atteints de déficiences à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (**ITEP**) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté. Les établissements pour enfants polyhandicapés accueillent et suivent des enfants présentant un handicap grave à expressions multiples, associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie et nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne.

Les instituts d'éducation motrice (**IEM**) proposent des prises en charge pour les enfants ayant une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle. Les établissements pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Cet établissement leur assure par conséquent les soins et l'éducation spécialisée nécessaires.

L'enquête interroge également les foyers d'hébergement pour enfants et adolescents, les jardins d'enfants spécialisés, les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**SESSAD**) interviennent, quant à eux, au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle :

Les établissements et services d'aide par le travail (**ESAT**) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide.

Les centres de pré-orientation (**CPO**) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés et un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.

Les centres de rééducation professionnelle (**CRP**) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés :

Les foyers d'hébergement pour adultes handicapés ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'Esat, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.

Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle, tandis que les foyers d'accueil polyvalents répertorient les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles. Ces établissements devraient être remplacés par les établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (**EANM**) à terme.

Les maisons d'accueil spécialisées (**MAS**) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.

Les foyers d'accueil médicalisés (**FAM**) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire des personnes polyhandicapées, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.

Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (**EAM**) sont censés remplacer les FAM à terme. Les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les adultes handicapés sont également enquêtés.

Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) et les services d'accompagnement médico-social (**SAMSAH**). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie et de leurs activités sociales.

Les établissements pouvant accueillir ou accompagner à la fois des enfants, adolescents et adultes handicapés :

Un lieu de vie et d'accueil (**LVA**) est une structure sociale ou médicosociale de petite taille assurant un accueil et un accompagnement personnalisé en petit effectif, d'enfants, d'adolescents et d'adultes, en situation familiale, sociale ou psychologique problématique. Ils sont une alternative

pour des personnes nécessitant un accompagnement professionnel et fortement personnalisé. Les LVA sont particulièrement sollicités pour des enfants, adolescents ou adultes pour lesquels les caractéristiques institutionnelles des établissements sociaux et médico-sociaux ne sont pas indiquées

Références

Armand, S. (2018, Mai). Handicap à La Réunion : Les Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014. *Dossier Statistique*(08).

Florence Caliez, M. H. (2013, Avril). Handicap à La Réunion: une offre d'accueil en augmentation mais insuffisante. *Dossier statistiques*(7).

Jeandet, S. (2020, Novembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018. *DREES, Etudes & Résultats*(1170).

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :

www.lareunion.ars.sante.fr

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :

 @ARS_LaReunion

 @arslareunion

 @ARS La Réunion